

Image not found or type unknown



menace de mort avec arme de destination

Par **kevingdu11**, le **25/05/2012** à **08:57**

bonjour le 3 mai 2012 j ai déposer un plainte au commissariat de ma ville contre le beau père de ma copine qui ma menacer de mort avec une hache de bucheron il a aussi mordu les doigts de ma belle sœur le procureur a décidé de classer mon affaire (menace de mort avec arme de destination)sans suite pour quelle motif je c pas hors moi je voudrais savoir comment je peux faire pour que se Monsieur sois juger car sa fait 2 fois qui menace quelqu'un avec une arme il a une vingtaine de plainte a sont encontre.

pour qu'elle raison un procureur peut classer l affaire ????
quelle recoure j ai droit pour qui est un jugement ????

merci de vos réponse